

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

RÈGLEMENT # 230-184 Zones agricoles Ag8 et Ag/I5 - délimitation /  
modification

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

(Territoire visé : la zone agricole mixte Ag/I5 ainsi que les zones qui lui sont  
contiguës)

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT # 230-184** intitulé «Zones agricoles Ag8 et Ag/I5 -  
délimitation / modification ».

Avis public est par les présentes donné :

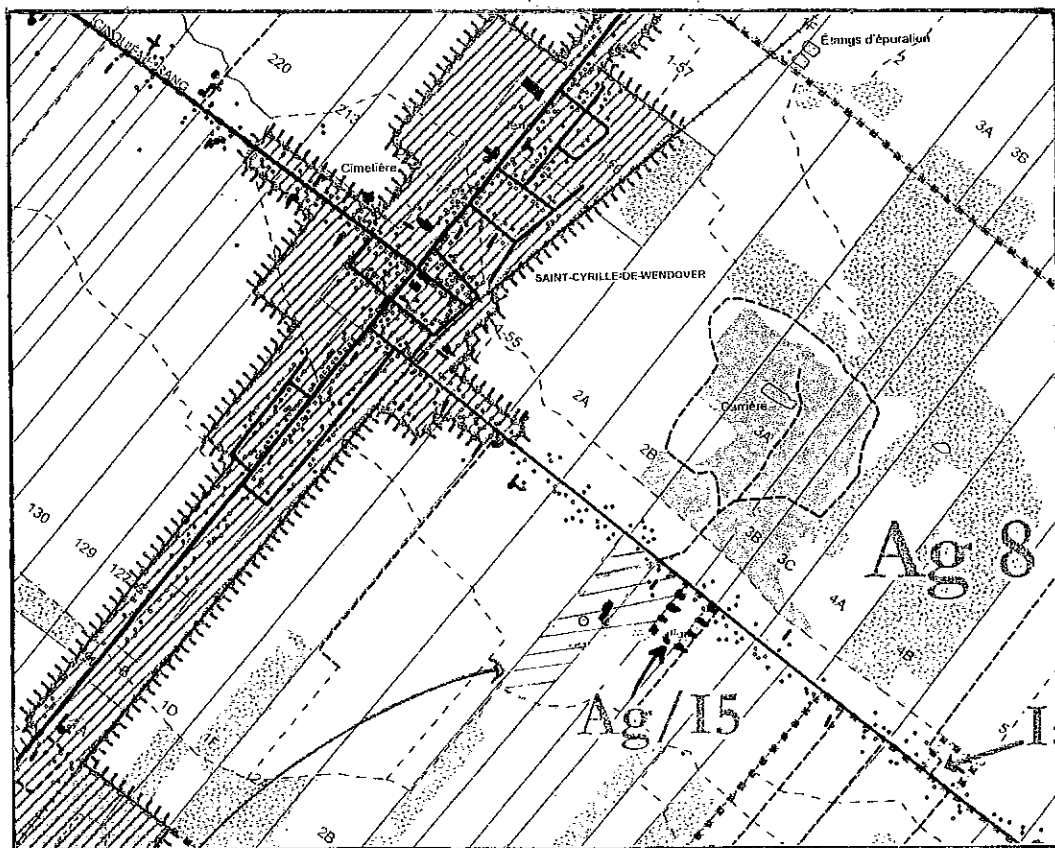
1. Que lors d'une séance tenue le 15 janvier 2018, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement modificatif # 230-184 lequel a pour objet de modifier la délimitation des zones agricole Ag8 et agricole mixte Ag/I5 telles que définies au plan de zonage (feuillet 1 de 2) du règlement de zonage # 230.
2. Qu'une **assemblée publique de consultation** sera tenue le **5 février 2018 à 19:15 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville** située au 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.
3. Que les modifications projetées ont notamment pour objet :
  - de modifier la délimitation de la zone Ag/I5 en retranchant de cette dernière les lots 4 746 339, 4 333 677 (partie), 4 335 161 et 4 888 503, le tout représentant quelques 103 855 m<sup>2</sup>, pour les regrouper avec la zone agricole Ag8 contiguë.
4. Que le projet de règlement vise la zone agricole mixte Ag/I5 ainsi que les zones qui lui sont contiguës.
5. Que la description de la zone agricole mixte Ag/I5 ainsi que celle des zones qui lui sont contiguës sont disponibles pour consultation au bureau municipal.
6. Qu'au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou son mandataire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le dossier.
7. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens.
8. Que le projet de règlement # 230-184 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8:30 à 12:00 heures et de 13:00 à 16:30 heures.


Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 16 janvier 2018.

Signé :

Mario Picotin,  
Directeur général / Secr.-trésorier

Zone agricole Ag8 et agricole mixte Ag/I5 – délimitation proposée  
(Réf. : règl. de zonage # 230 – plan – feuillet 1 de 2)



 - lots retranchés de Ag/I5